



POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SANITAIRE

COMPTE RENDU

Paris, le 23 novembre 2015

Nom du fichier : crf_cpn_15oct15_151123A

Total page(s) : 3 pages

Réf. : RG/GS

Objet : Commission paritaire nationale de négociation CRF du 15 octobre 2015

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NEGOCIATION CRF DU 15 OCTOBRE 2015

Représentaient la CFDT : Evelyne FERNANDEZ, David MANDICOURT

Finalisation Négociations Annuelles Obligatoires 2015

Accord salaire minimum CRF

Cet accord crée un salaire minimum conventionnel CRF de 1 466,52 € soit 9 € de plus que le SMIC, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015.
3 400 salariés seraient concernés par cette mesure, pour un coût chargé de 434 K€.

La CRF proposait initialement 7,48 € de plus que le SMIC, la CFDT 14 € de plus.

La CFDT, force de proposition sur cette mesure en direction des bas salaires, devrait être signataire tout comme la CFTC et la CGC, mais insiste sur la nécessité de travailler sur la grille de classification.

La CRF précise que le salaire minimum sera revu chaque année dans le cadre de la NAO.

Grilles de Classifications

En ce qui concerne le travail sur les grilles, plusieurs phases sont prévues :
Lot 1 : travaux préparatoires et définition des emplois - 133 emplois ont été repérés dans le cahier des charges (sachant que la CRF comprend environ 400 emplois différents).

Le travail s'effectuera avec un consultant ; la finalisation est prévue en Juin 2016.

Lot 2 : travail sur les grilles de salaire.

La CRF indique que les changements ne pourront se faire en une seule fois, le coût serait trop important (probablement supérieur à 15 M€) d'où la nécessité d'un étalement des mesures.

La finalisation du Lot 2 est estimée à fin 2016-début 2017.

Accord mobilité

La CRF présente le texte définitif qui serait mis à signature.

Toutefois suite aux échanges avec les organisations syndicales, la CRF propose une prime de 1 000 € net au lieu de 1 000 € brut, et précise que ces éléments de mobilité pourront être réintégrés dans un accord global GPEC si les organisations syndicales le souhaitent.

Accord intergénérationnel incluant le dispositif retraite progressive

Cet accord, déjà examiné l'an dernier, est remis sur la table.

La proposition CFDT consistant à donner la possibilité de transformer une partie de l'indemnité de départ à la retraite, en temps de repos de fin de carrière, n'a pas été retenue.

La CRF est d'accord sur le fond... mais sur la forme elle se sent obligée de demander l'autorisation à la chambre patronale FEHAP (CCN51), si elle ne voit pas d'inconvénient à ce que son texte conventionnel soit repris quasi à l'identique !

Pour information, cette proposition a été portée et rédigée par la CFDT dans la CCN51, elle n'émane pas de la FEHAP !

Après relecture de la proposition CFDT, la CRF remarque que le temps de repos a été majoré à 15 %, au lieu des 10 % dans la version FEHAP.

La CFDT demande effectivement une majoration de 15 % ! Avec le soutien d'autres organisations syndicales, qui veulent tirer le pourcentage à la hausse.

Contrairement à ce que laisse entendre la CFTC, la CFDT indique que le dispositif n'est pas uniquement réservé aux métiers pénibles mais à tous les salariés qui le souhaitent.

Calendrier social

Les thèmes à traiter l'an prochain dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences sont :

- Carrière des représentants syndicaux : Février-Mars 2016
- Formation professionnelle : Mars-Juin 2016
- Diminution des emplois précaires et information des sous-traitants : Juin-Septembre 2016
- Traitement économique lors de Plan de Sauvegarde de l'Emploi – Plan de Départ Volontaire - procédure de licenciement économique : Septembre -Décembre 2016
- Autres sujets : le travail en 12h, qui serait à traiter en début d'année



Les Négociations Annuelles Obligatoires débuteront en Mars, devraient se terminer en Juillet.

Par ailleurs, la rubrique « positionnement des directeurs » (en fonction du produit d'exploitation) et les forfaits jours sont à mettre à jour.

La CFDT demande qu'une réflexion s'engage sur la mise en place d'un représentant syndical régional qui ferait le lien avec le DSC.

Les prochaines réunions sont prévues :

28 Janvier 2016

25 Février 2016

24 Mars 2016